Informations de base	
2005/2574(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Azerbaïdjan **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Azerbaïdjan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/06/2005	Décision du Parlement	T6-0243/2005	Résumé
09/06/2005	Résultat du vote au parlement		
09/06/2005	Débat en plénière		
09/06/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2574(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0360/2005	07/06/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0243/2005 JO C 124 25.05.2006, p. 0428-0569 E	09/06/2005	Résumé

Résolution sur la situation en Azerbaïdjan

2005/2574(RSP) - 09/06/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 78 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur l'Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, IND/DEM et UEN.

Le Parlement européen déplore la décision prise par le maire de Bakou de refuser l'autorisation de tenir le meeting de l'opposition prévu le 21 mai 2005, en contradiction avec l'esprit du décret présidentiel du 12 mai 2005 qui ordonnait à l'administration locale d'autoriser les rassemblements politiques et de trouver pour ceux-ci des lieux appropriés. Il condamne fermement le recours disproportionné à la force par la police contre des membres de l'opposition et de jeunes activistes. Il note que l'arrestation et la détention d'activistes de l'opposition avaient des raisons politiques et fait remarquer que des représentants de l'Union ont protesté contre la détention de manifestants et de dirigeants de l'opposition sachant que la liberté d' expression est essentielle dans une société démocratique.

Les députés condamnent également l'assassinat du journaliste Elmar Huseynov en mars 2005 et appellent les autorités de ce pays à faire tout ce qui est possible pour traduire les coupables en justice. Le Parlement demande notamment au gouvernement de lever les restrictions imposées aux médias, de mettre fin au harcèlement, à l'intimidation et à la détention de journalistes qui osent critiquer le gouvernement et de protéger la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur métier.

Face au manque d'indépendance de la justice azerbaïdjanaise, le Parlement demande que les droits fondamentaux des personnes détenues soient garantis et que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour combler les déficiences observées par un rapport de l'OSCE (ce dernier note que les procès en Azerbaïdjan ne respectent pas les dispositions légales actuellement en vigueur dans ce pays, ni les règles internationales applicables en la matière).

Le Parlement demande enfin que le gouvernement azerbaïdjanais mette en place des élections parlementaires libres en novembre 2005 et que des efforts soient faits pour autoriser les partis d'opposition. Il demande notamment l'envoi dans le pays d'un nombre suffisant d'observateurs internationaux pour les élections, y compris **une délégation du Parlement européen**.